



BILAN ACTIF

Bilan Actif Consolidé en Kdh	31-déc.-12	30-juin-12
Actif non courant		
Immobilisations corporelles et incorporelles	46 951	44 526
Immobilisations incorporelles du domaine concédé	38 868 897	37 468 046
Participations dans les entreprises associées	0	0
Autres actifs financiers non courants	5 741	6 029
Impôts différés actifs	1 135 688	1 064 222
Instruments dérivés	3 688	6 999
Autres actifs non courants	2 204 847	2 189 224
Total actif non courant	42 265 813	40 779 046
Actif courant		
Autres actifs financiers	909 399	676 811
Stocks	0	0
Clients et autres débiteurs	131 842	110 262
Autres actifs courants	447 458	881 167
Trésorerie et équivalents de trésorerie	85 623	480 079
Total actif courant	1 574 323	2 148 319
TOTAL DE L'ACTIF	43 840 137	42 927 365

BILAN PASSIF

Bilan Passif Consolidé en Kdh	31-déc-12	30-juin-12
Capitaux propres		
Capital	12 295 629	12 295 629
Réserves consolidées	-6 463 309	-5 617 747
Résultat de l'exercice	215 995	-845 562
Capitaux propres part du Groupe	6 048 314	5 832 320
Intérêts minoritaires	0	0
Total des capitaux propres	6 048 314	5 832 320
Passif non courant		
Emprunts non courants	33 615 034	32 971 765
Impôts différés	224 473	211 855
Provisions non courantes	1 687 482	1 721 028
Autres passifs non courants	28 761	8 876
Total passif non courant	35 555 750	34 913 524
Passif courant		
Fournisseurs et autres créanciers	1 524 025	1 447 636
Emprunts courants et dettes financières diverses		
Partie à moins d'un an des emprunts non courants		
Dettes d'impôt sur le résultat		
Provisions courantes		
Autres passifs	712 048	733 885
Total passif courant	2 236 073	2 181 521
TOTAL DU PASSIF	43 840 137	42 927 365

COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

Compte de produits et charges consolidé En Kdh	31-déc-12	31-déc-11
Chiffre d'affaires dont :		
- chiffre d'affaires lié à l'exploitation de l'infrastructure	1 054 048	995 416
- chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession	2 063 666	2 775 555
Achats et charges externes	-2 233 504	-3 213 180
Charges de personnel	-73 208	-76 553
Impôts et taxes	-165 501	-240 475
Dotations aux amortissements	-418 421	-289 826
Dotation aux provisions (nettes des reprises)	-401 906	-350 038
Autres produits et charges d'exploitation	16 664	43 955
Résultat opérationnel courant	-158 162	-355 146
Autres produits et charges opérationnels	20 891	180 250
Résultat opérationnel	-137 270	-174 896
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	0	0
Coût de l'endettement financier brut	-832 838	-453 466
Coût de l'endettement financier net	-832 838	-453 466
Autres produits et charges financiers	1 132 863	-1 035 997
Quote-part du résultat des entreprises associées	0	0
Impôt sur le résultat	53 240	70 268
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	215 995	-1 594 091
Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession	0	0
Résultat net	215 995	-1 594 091
- dont part du Groupe	215 995	-1 594 091
- dont intérêts minoritaires	0	0
Résultat revenant aux actionnaires de la société par action :		
- résultat de base par action (part du Groupe)	0,01	-0,02
- résultat dilué par action (part du Groupe)	0,01	-0,02

ATTESTATION



ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE SUR LA SITUATION INTERMÉDIAIRE CONSOLIDÉE DU GROUPE ADM

PÉRIODE DU 01/07/2012 AU 31/12/2012

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire consolidée de la société Nationale des Autoroutes du Maroc et de ses filiales (groupe ADM) comprenant le bilan, le compte de produits et charges, le tableau de variation des capitaux propres ainsi qu'un résumé des notes explicatives relatifs à la période du 01/07/2012 au 31/12/2012. Cette situation intermédiaire fait ressortir un montant de capitaux propres consolidés totalisant 6 048 314 KMAD, dont un bénéfice net consolidé de 215 995 KMAD.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée, que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel du groupe et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états consolidés, ci-joints, ne donnent pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du groupe ADM arrêtés au 31/12/2012, conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS).

Sans remettre en cause notre conclusion exprimée ci-dessus, nous vous informons que les comptes de TVA récupérable totalisent un montant actualisé de DH 2 204 millions au 31 décembre 2012. Ces comptes enregistrent une augmentation significative et continue par rapport aux exercices précédents due au fait que les investissements sont réalisés au taux de 20% alors que la TVA collectée sur les recettes de péage n'est actuellement que de 10%.

Rabat, le 29 Mars 2013

Les Commissaires aux Comptes

Horwath Maroc Audit
Adib Benbrahim
Directeur Associé

World Conseil et Audit
Omar Sckat
Expert-Comptable DPLE





REFERENTIEL COMPTABLE

Les états financiers consolidés de groupe ADM sont établis en conformité avec les normes comptables internationales publiées par l'IASB et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31/12/2012 et les modalités permises par l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31/12/2012

Société	Forme Juridique	% d'intérêt et de contrôle	Méthode de consolidation
Société Nationale des Autoroutes du Maroc (ADM)	SA	100%	Société consolidante
ADM- PARK S.A	SA	99,92%	Intégration globale
ADM- PROJET S.A	SA	99,92%	Intégration globale

BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers sont présentés en milliers de dirhams (Kdh) arrondis au millier le plus proche. Les actifs et les passifs sont comptabilisés au bilan à leur coût historique, éventuellement amortis, sous réserve des cas particuliers suivants:

- Les équivalents de trésorerie, les placements financiers et les instruments dérivés figurent au bilan à leur juste valeur;
- Les provisions pour risques et charges reflètent la valeur actualisée des paiements estimés.

IFRIC12 ET CONTRAT DE CONCESSION

Le contrat de concession est traité par l'interprétation IFRIC 12 publiée par l'IASB et adoptée par l'Union européenne le 25 mars 2009. Cette interprétation prévoit que dans le cas où le concessionnaire reçoit un droit de facturer une rémunération pour l'utilisation d'un actif et pour lequel il supporte, in fine, le risque d'exploitation, cet actif, représentant le droit du concessionnaire à percevoir une rémunération auprès des usagers est inscrit en immobilisation incorporelle. Ce modèle de l'actif incorporel s'applique particulièrement aux infrastructures autoroutières actuellement gérées par ADM car elle dispose d'un droit à percevoir des péages (ou autres rémunérations) auprès des usagers, en contrepartie du financement, de la construction, de l'exploitation et de l'entretien de l'infrastructure.

Les immobilisations inscrites au bilan du Groupe correspondent pour leur quasi-totalité aux immobilisations incorporelles du domaine concédé; pour l'essentiel, elles reviendront gratuitement à l'État à l'expiration de la concession.

La concession s'étend aux autoroutes ou sections d'autoroutes exploitées par le Groupe, ainsi qu'à tous les terrains, ouvrages et installations nécessaires à la construction, à l'entretien et à l'exploitation de chaque autoroute ou section d'autoroute susvisée, y compris les raccordements aux voiries existantes, les dépen-

dances et installations annexes directement nécessaires au service des usagers ou réalisées en vue d'améliorer l'exploitation.

PRINCIPALES METHODES ET REGLES COMPTABLES

1. Immobilisations incorporelles du domaine concédé

Les immobilisations incorporelles du domaine concédé correspondent au droit d'ADM d'exploiter le réseau d'autoroutes que lui concède l'ÉTAT en contrepartie de la réception des usagers du péage. Ce droit est évalué à la juste valeur des investissements nécessaires à la conception et à la construction des autoroutes ainsi qu'aux travaux complémentaires relatifs aux améliorations ultérieures.

2. Coûts d'emprunt

Les coûts d'emprunt directement attribuables à la construction d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif. Dans le cas du Groupe, les actifs éligibles sont les immobilisations incorporelles du domaine concédé dont la construction s'étale sur une période de plus de douze mois.

3. Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs ont des échéances à court terme, à l'exception du crédit de TVA. Les créances clients et autres débiteurs sont valorisés à leur valeur nominale. Celles qui présentent des incertitudes quant à leur recouvrement font l'objet d'une dépréciation. Le crédit de TVA dont l'échéance de récupération est supérieure à 12 mois fait l'objet d'actualisation; les ajustements étant portés au compte de résultat.

4. Emprunts et dettes de financement

Les emprunts ordinaires, obligataires et les autres dettes de financement sont évalués au coût amorti au taux d'intérêt effectif, intégrant les primes d'émission et de remboursement, ainsi que les frais d'émission et les commissions de garantie.

5. Provisions pour maintien en état de l'infrastructure

Les obligations contractuelles de maintien en état des ouvrages concédés donnent lieu à la constatation de provisions pour maintien. Elles sont constituées principalement par le montant des dépenses de grosses réparations des chaussées attendues et jugées nécessaires pour éteindre l'obligation dans les 10 prochaines années et calculées sur la base d'un programme pluriannuel révisé chaque année. La part à plus d'un an des provisions pour maintien en état de l'infrastructure sont comptabilisées en provisions non courantes pour leur montant actualisé. Le cout d'actualisation étant comptabilisé en charges financières.

6. Chiffre d'affaires

Conformément à l'IFRIC 12, le chiffre d'affaires pour la construction des infrastructures en concession couvre l'activité d'ADM au titre de ses obligations de conception, de construction et de financement d'un ouvrage qu'il met à disposition du concédant. Ce chiffre d'affaires est reconnu à l'avancement, conformément à la norme IAS 11.